

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente janvier, à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SECHET Sylvie, Maire.

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU, et MM Marc SECHET, Xavier SEVERE, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents** : Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. Damien GUILLAUMOT

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Karine LANIAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation compte rendu 14 décembre 2023**

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 décembre 2023.

**3) Remboursement de frais**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'avance de frais a été faite pour les dépenses suivantes :

Achat d'un clavier de commande pour le système de surveillance du hangar technique	<b>152.12€</b>	Frais avancés par M. P S.
Achat des galettes pour les Galettes des anciens du 06/01/2024	<b>116.10€</b>	Frais avancés par Mme S. S.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention (S. SECHET) autorise le remboursement des frais avancés.

**4) Ouverture d'investissement**

Comme chaque année, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture d'une ligne budgétaire d'investissement qui est à la hauteur de 25% des dépenses de l'exercice précédent.

Ce montant pour 2024 est de 135 085.09 € et se décompose comme suit :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Crédits 2023 préalables au vote (25% max)
21	480 332.38 €	120 083.09 €
23	60 000.00 €	15 000.00 €
<b>Total</b>	<b>540 332.38 €</b>	<b>135 083.09 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2023.

**5) Tarifs Concert ROSEWOOD**

Mme le Maire explique qu'initialement, la commission loisirs avait fixé le tarif d'entrée à 2 euros. L'étude des tarifs de ce type de concerts dans les communes des alentours déterminent des sommes autour de 12 à 15 €.

Par conséquent, la commission Finances propose de pratiquer les mêmes tarifs d'entrée appliqués pour les pièces de théâtre. À savoir : 7€ pour les Boissillons et 10€ pour les Hors Boissillons.


Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour le concert ROSEWOOD du 2 mars 2024 les tarifs suivants :

- 7 € pour les Boissillons,
- 10 € pour les personnes non domiciliées à Boissy-le-Cutté.

#### **6) Questions Diverses**

- La pompe de forage au stade est tombée en panne alors qu'elle avait été changée il y a environ un an. Une nouvelle pompe a été posée. Néanmoins lors de l'intervention de Suez, le portail a été arraché et le terrain a été endommagé. Une remise en état du terrain a été envisagé et un nouveau portail a été installé après l'intervention sur la pompe.
- La mairie a reçu un mail d'une élue de la CC déléguée à la commission de la communication à propos du nouveau logo de la CCEJR qui a été créé sans concertation des membres de cette commission. Mme SECHET y a répondu.
- Le poissonnier anciennement installé sur la place de l'église propose aujourd'hui une livraison des commandes aux participants des jeux de société. M. Xavier SEVERE reçoit la liste des poissons et des crustacés disponibles ainsi que leurs prix, qu'il transmet à la mairie. La commande effectuée par les séniors avant les jeux est transmise au poissonnier. La livraison a lieu le même jour à 16h15.
- La boulangerie a été vendue. La vente est effective à partir du 1er avril 2024.
- Livraison de la cloche restaurée le vendredi 15 mars. Elle sera exposée à l'église et recevra sa bénédiction le dimanche 17 mars. Elle sera remise en place dans le clocher le 19 mars. A noter que la gravure qui apparaît sur cette cloche évoque le nom de Saint Michel pour l'église de BOISSY-LE-CUTTE.

La séance du conseil municipal est levée à 21h15.

<b>SIGNATURES</b>	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
M. Marc SECHET, secrétaire de séance	